

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 018_2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 20121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK ci-annexé (*Annexe 2*) ;

La conformité des écritures comptables par le Trésorier de HAZEBROUCK des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés, des écritures d'ordre prescrites ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles de la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **DECLARER** que le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

